



## CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **troisième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023, tenue le jeudi 10 novembre 2022, à 12 h 30, en la salle D-R200 du pavillon Athanase-David, 1430, rue Saint-Denis.

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection aux instances de l'UQAM
  - 3.1 Sous-commission des ressources (1 poste à la Faculté de communication)
4. Adoption de procès-verbal
  - 4.1 Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2022-2023, tenue le 15 septembre 2022
5. Informations
6. Course au rectorat
7. Appui aux employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation du Syndicat canadien de la fonction publique de l'Ontario
8. Divers

### Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Philippe-Aubert Gauthier
	Danse	
	École de design	Philippe Lupien
	École supérieure de théâtre	
	Études littéraires	Michel Lacroix Alexis Lussier Isabelle Miron Rosso, Karine Monia Abdallah
	Histoire de l'art	
	Musique	
Communication	Comm. sociale et publique	Dominic Duval Mélanie Millette
	École de langues	Agnès Baron Marie-Cécile Guillot
	École des médias	Stéfany Boisvert Fabien Richert
Science politique et droit	Science politique Sciences juridiques	Vincent Romani Stéphanie Bernstein
Sciences	Chimie	
	Informatique	Joël Lefebvre Vladimir Reinharz
	Mathématiques	Claude Pichet
	Sciences biologiques	
	Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	Gilles Couture
Sciences de l'éducation	Didactique	Chantal Tremblay
	Didactique des langues	Marie-Pier Godin Katrine Roussel
	Éduc. et form. spécialisées	Vitor Matias Vanessa Rémary
	Éducation et pédagogie	Sérigne Ben Diédhiou Dan Thanh Duong Thi
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologie de l'information	Matthieu Gruson
	Études urbaines et touristiques	
	Finance	Ahmad Al-Haji
	Management	David Sanson Carène Tchuinou

**Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Marketing	Benoit Bourguignon François Marticotte Alexis Perron-Brault
	Organisation et ress. humaines Sciences comptables Sciences économiques	Marie-Josée Lorrain Alessandro Barattieri Arnaud Dellis
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Gokhan Turgut Patrick Lecomte
Sc. humaines	Géographie	Anne Latendresse Jean-Philippe Waaub
	Histoire	Laurent Colantonio Geneviève Dorais Martin Petitclerc
	Linguistique	Richard Compton Heather Newell
	Philosophie Psychologie	Éric Feugé Annie Jaimes
	Sciences des religions Sexologie Sociologie Travail social	Élias Rikallah Isabelle Ruelland

---

### Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente 1 <sup>re</sup> vice-présidente 2 <sup>e</sup> vice-présidente 3 <sup>e</sup> vice-président 4 <sup>e</sup> vice-présidente Trésorière Secrétaire générale	Geneviève Hervieux Henriette Bilodeau Frédéric Fourneur Louis Gaudreau Maryvonne Merri Emily Rosales Catherine Gosselin
Représentantes, représentants de faculté		
	Arts Communication Science politique et droit Sciences Sciences de l'éducation Sciences de la gestion Sciences humaines	Itay Sapir Jean-Marie Lafortune Hugh Thomas Jean Horvais Jean-Pierre Gueyie Julia Poyet
Conseiller Conseillère FP-CSN		Alejandro Lorite Vanessa Collin-Lavoie

---

### *Autres participantes, participants*

Faculté	Département	Nom
Arts	Études littéraires	Gabrielle Tremblay
Communication	Communication sociale et publique École de langues École des médias	Chantal Arousseau Jessica Payeras Mouloud Boukala Clovis Gouaillier Martin L'Abbé
Sc. de la gestion	Management Organisation et ress. humaines	Guy Cucumel Sondes Turki

### 1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Michel Lacroix, Agnès Baron est élue présidente d'assemblée.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participant.e.s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Itay Sapir, appuyée par Jean Horvais, le projet d'ordre du jour est adopté.

### 3. Élections aux instances de l'UQAM

#### 3.1 Sous-commission des ressources (1 poste)

##### Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour combler, en l'occurrence, le poste de professeur.e pour représenter la Faculté de communication à la Sous-commission des ressources. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle mentionne également que l'article 24 des Statuts et règlements du SPUQ stipule que des élections aux instances peuvent se dérouler lors d'un Conseil syndical. Elle souligne que le protocole de cette élection, conformément à la convention collective, a été établi conjointement par l'Université et le SPUQ. Un avis de vacance et un appel de candidature pour ce poste ont été acheminés le 19 octobre dernier. Le protocole stipule qu'au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

##### Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Julia Poyet, Agnès Baron, qui accepte, est élue présidente d'élections. Sur proposition d'Agnès Baron, appuyée par Michel Lacroix, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

##### Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition d'Itay Sapir, appuyée par Vanessa Remery, Stéphanie Bernstein et Jean Horvais, qui acceptent, sont élu.e.s scrutatrice et scrutateur.

##### Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le président d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, au poste à pourvoir à la Sous-commission des ressources.

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur provenant de la Faculté de communication à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté de communication

- Martin L'Abbé, professeur

La présidente d'assemblée invite le candidat à présenter les raisons qui l'ont amenée à poser sa candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

### Élections

La présidente d'assemblée expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par le directeur du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ le 18 octobre 2022 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

La personne représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources est élue par les professeures, professeurs de la Faculté de communication.

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

### Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par la scrutatrice, le scrutateur de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

#### **SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES**

Faculté de communication

Martin L'Abbé :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Martin L'Abbé est déclaré élu.

### Nomination et durée du mandat

Le directeur du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter la personne élue et annoncer que Martin L'Abbé représentant les professeures, professeurs de la Faculté de communication à la Sous-commission des ressources sera nommé pour un mandat prenant effet au moment de sa nomination par la Commission des études et se terminant le 30 juin 2023. Le dossier de nomination sera soumis à la Commission des études du 13 décembre 2022.

Levée de l'assemblée d'élections à 12 h 53.

#### 4. Adoption de procès-verbal

##### 4.1 Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2022-2023 tenue le 15 septembre 2022

Sur proposition de Jean Horvais, appuyée par Martin Petitclerc, le procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 15 septembre 2022 est adopté sans modification.

#### 5. Informations

Geneviève Hervieux, présidente, informe le Conseil de l'existence d'un projet de modification du règlement n° 3 « Règlement des procédures de désignation » à soumettre aux membres du Conseil d'administration le 8 décembre prochain et en résume les principales modifications. Elle mentionne que ce projet propose, entre autres, un changement du mode de désignation d'un.e doyen.ne de faculté. La concrétisation de ce projet modifierait le fonctionnement de l'UQAM qui repose sur un mode de gestion participative et qui a permis de construire l'UQAM. Selon ce projet, la rectrice, le recteur est responsable du processus de désignation d'un.e doyen.ne de faculté; le poste de doyen.ne peut être comblé par une personne n'ayant jamais fait partie du corps professoral de la faculté ou par un.e professeur.e

d'une autre faculté; et l'abolition de la pondération allouée pour chaque groupe suite à la consultation.

La présidente présente le projet de pétition et invite les membres à en discuter.

Des membres expriment leurs inquiétudes quant aux pratiques de la direction relativement aux changements qu'elle instaure sans préalablement consulter la communauté uqamienne. Un membre demande s'il y a des mesures de protection contre ces changements. On rappelle que nos conventions collectives comprennent la définition de la fonction de doyen.ne, mais dans le cadre de l'actuelle négociation, la direction demande de la retirer. Le SPUQ n'y consentira pas.

Il est mentionné que tous les membres externes du Conseil d'administration de l'UQAM sont des gestionnaires qui ne connaissent pas le travail des professeur.e.s et maîtres de langue. On se demande comment mettre en lumière les enjeux des changements proposés dans le projet de modification du règlement n° 3 sur notre travail au quotidien afin de leur permettre d'en estimer l'impact. On souhaite mettre de la pression sur la direction pour qu'elle abandonne ce projet et on considère que la pétition est un bon moyen.

Un membre fait l'historique de la négociation de 2008 en rappelant le coup de force imposé par la direction en transformant le statut de professeur.e doyen.ne en celui de cadre doyen.ne. La difficulté de recruter des professeur.e.s pour assumer des responsabilités administratives constitue un problème qui ne peut être résolu par l'abolition de la pondération accordée aux groupes lors de la consultation pour la désignation d'un.e doyen.ne. Bien que le recrutement s'avère difficile, on constate pourtant que les professeur.e.s demeurent attaché.e.s au principe de gestion collégiale.

Un membre propose de rallier d'autres membres de la communauté uqamienne dans l'opposition au projet de modification du règlement n° 3 et suggère d'élargir l'action en en faisant une dénonciation publique.

Geneviève Hervieux remercie les membres pour leurs interventions. Elle annonce que la pétition sera lancée rapidement et demande l'aide des délégué.e.s pour recueillir un grand nombre de signatures.

#### *Grève de l'ADEESE*

Louis Gaudreau, 3<sup>e</sup> vice-président, informe le Conseil que des professeur.e.s ont interpellé le SPUQ au sujet des difficultés que posent la grève et les levées de cours se déroulant mal, d'une part, et de leurs inquiétudes quant à la qualité de la formation des étudiant.e.s, d'autre part. Cette démarche a donné lieu à une rencontre avec les professeur.e.s membres de la Commission des études lors de laquelle ces professeur.e.s ont partagé leurs préoccupations quant à la grève des étudiant.e.s de l'ADEESE et aux conditions de validation de la session d'automne 2022.

Louis Gaudreau mentionne que des représentant.e.s des exécutifs d'associations étudiantes ont demandé l'appui du SPUQ pour intervenir auprès de professeur.e.s pour que soit respecté leur mandat de grève en conservant la modalité du cours (i.e. cours en présence ne peut être donné à distance) et en ne s'opposant pas aux levées de cours. Une rencontre s'est tenue pour discuter de l'importance de la solidarité intersyndicale, mais aussi de l'obligation qu'ont les professeur.e.s de respecter leur contrat de travail.

Une discussion s'amorce sur les pressions que vivent les personnes impliquées dans la gestion des programmes, du manque de directives de la part de la direction. On déplore également la surcharge de travail que cause la grève alors que la situation n'est pas encore rétablie à la suite de la pandémie.

La présidente rappelle que la Commission des études déterminera prochainement les conditions de validation de la session d'automne 2022. Elle mentionne que la surcharge de travail liée à cette situation sera discutée au Comité des relations de travail. Elle ajoute que le Comité exécutif du SPUQ réitère l'importance de la solidarité intersyndicale et du dialogue avec les étudiant.e.s.

#### *Formation à la présidence d'assemblée*

Geneviève Hervieux annonce qu'une formation à la présidence d'assemblée sera donnée le 17 novembre à 12 h par Alain Brouillard, conseiller syndical de la FP-CSN,

maintenant à la retraite. Elle invite les délégué.e.s à diffuser et à s'inscrire en écrivant à l'adresse courriel du SPUQ.

#### *Négociation des conventions collectives*

Henriette Bilodeau, 1<sup>re</sup> vice-présidente, rappelle la composition de la Table de négociation et mentionne la tenue de deux rencontres de négociation au cours du mois d'octobre. La première rencontre a permis de présenter les demandes respectives. Henriette Bilodeau rapporte que le cahier des demandes de la direction est incomplet et précise que la partie syndicale a insisté pour que l'ensemble des demandes soit présenté rapidement afin que les discussions s'appuient sur des textes. Elle rappelle que les demandes syndicales sont présentées par thème, deux seront abordés lors de la prochaine rencontre : 1- *l'équité en emploi* et 2- *à l'avant-plan des connaissances : la, le professeur.e*.

La 1<sup>re</sup> vice-présidente mentionne que les règles de fonctionnement ont été établies pour permettre de progresser dans la négociation, mais, pour l'instant, peu de demandes ont été acceptées de part et d'autre. Toutefois, on apprend que notre demande de s'adjoindre d'un expert pour revoir l'article sur la propriété intellectuelle a été accepté. Henriette Bilodeau conclut en rappelant que la mobilisation des professeur.e.s autour des demandes syndicales est essentielle pour permettre l'amélioration de nos conditions de travail.

Julien Richert, membre du comité de mobilisation, informe le Conseil de la tenue d'une tournée des assemblées départementales pour présenter les thèmes de la négociation à la session d'hiver, d'une part, et il annonce le lancement du site spuqnego.ca sur lequel on retrouve les demandes syndicales, les affiches et les signatures courriels.

#### 6. Course au rectorat

La présidente rappelle que la période de consultation pour la désignation d'une personne au rectorat de l'UQAM se termine aujourd'hui. Elle souligne l'importance de la participation des professeur.e.s à cette consultation.

#### 7. Appui aux employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation du Syndicat canadien de la fonction publique de l'Ontario

La présidente contextualise le projet de résolution et souligne l'importance de dénoncer les reculs des conditions de travail des employé.e.s et toutes formes de pratiques antisyndicales.

#### **APPUI AUX EMPLOYÉ.E.S DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO DANS LEUR RÉSISTANCE AUX PRATIQUES ANTISYNDICALES DU GOUVERNEMENT ONTARIEN**

ATTENDU le mandat de grève obtenu avec 96,5 % d'appui par le SCFP-Ontario représentant les 55 000 employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation de cette province;

ATTENDU que les employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation (c.-à-d. aides-enseignant.e.s, concierges, bibliothécaires, éducateurs, éducatrices de la petite enfance, employé.e.s administratifs) sont essentiel.le.s au fonctionnement des écoles ontariennes;

ATTENDU que les employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation de l'Ontario ont subi un gel de salaire il y a dix ans et qu'ils et elles font partie des travailleuses et travailleurs parmi les moins bien payé.e.s de la fonction publique de la province (salaire annuel moyen est de 39 000 \$);

ATTENDU que le droit de grève est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés;

ATTENDU que le gouvernement de Doug Ford a adopté, préventivement, et en invoquant la clause dérogatoire permettant de passer outre les dispositions de la Charte des droits et libertés, un projet de loi

spéciale imposant une convention collective aux employé.e.s du secteur de l'éducation qui rend illégale, sous peine d'amendes sévères, toute grève de leur part;

ATTENDU que le gouvernement ontarien encourage les établissements scolaires à recourir à l'enseignement à distance pour minimiser les effets des moyens de pression des employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation;

ATTENDU que plusieurs regroupements, dont l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, ont invité leurs membres à soutenir les actions locales de solidarité avec ces travailleuses et travailleurs qui se sont vu refuser le droit de grève;

ATTENDU que le gouvernement propose au Syndicat des employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation SCFP-Ontario d'annuler la loi spéciale du gouvernement Ford s'il accepte de mettre fin à la grève et de reprendre la négociation, ce que ce dernier a accepté de faire;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ :

CONDAMNE la tentative du gouvernement Ford de résoudre un conflit de travail par l'adoption d'une loi spéciale privant les employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation de leur droit de grève et leur imposant des conditions de travail;

APPUIE le SCFP-Ontario dans sa contestation et sa résistance face à la loi spéciale adoptée par le gouvernement;

INVITE le corps professoral à exercer une vigilance pour que soient respectés le droit à la négociation des conditions de travail et le rôle incontournable du Syndicat en cette matière.

#### AMENDEMENT À L'AMIABLE

On convient à l'amiable de modifier le passage : « la tentative du gouvernement Ford de résoudre un conflit de travail par l'adoption d'une loi spéciale privant les employé.e.s [...] » de cette façon : « la tentative du gouvernement Ford d'adopter une loi spéciale et de recourir à la clause dérogatoire privant les employé.e.s [...] ».

#### **22CS774 APPUI AUX EMPLOYÉ.E.S DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO DANS LEUR RÉSISTANCE AUX PRATIQUES ANTISYNDICALES DU GOUVERNEMENT ONTARIEN**

ATTENDU le mandat de grève obtenu avec 96,5 % d'appui par le SCFP-Ontario représentant les 55 000 employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation de cette province;

ATTENDU que les employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation (c.-à-d. aides-enseignant.e.s, concierges, bibliothécaires, éducateurs, éducatrices de la petite enfance, employé.e.s administratifs) sont essentiel.le.s au fonctionnement des écoles ontariennes;

ATTENDU que les employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation de l'Ontario ont subi un gel de salaire il y a dix ans et qu'ils et elles font partie des travailleuses et travailleurs parmi les moins bien payé.e.s de la fonction publique de la province (salaire annuel moyen est de 39 000 \$);

ATTENDU que le droit de grève est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés;

ATTENDU que le gouvernement de Doug Ford a adopté, préventivement, et en invoquant la clause dérogatoire permettant de passer outre les dispositions de la Charte des droits et libertés, un projet de loi spéciale imposant une convention collective aux employé.e.s du

secteur de l'éducation qui rend illégale, sous peine d'amendes sévères, toute grève de leur part;

ATTENDU que le gouvernement ontarien encourage les établissements scolaires à recourir à l'enseignement à distance pour minimiser les effets des moyens de pression des employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation;

ATTENDU que plusieurs regroupements, dont l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, ont invité leurs membres à soutenir les actions locales de solidarité avec ces travailleuses et travailleurs qui se sont vu refuser le droit de grève;

ATTENDU que le gouvernement propose au Syndicat des employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation SCFP-Ontario d'annuler la loi spéciale du gouvernement Ford s'il accepte de mettre fin à la grève et de reprendre la négociation, ce que ce dernier a accepté de faire;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ :

CONDAMNE la tentative du gouvernement Ford d'adopter une loi spéciale et le recours à la clause dérogatoire privant les employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation de leur droit de grève et leur imposant des conditions de travail;

APPUIE le SCFP-Ontario dans sa contestation et sa résistance face à la loi spéciale adoptée par le gouvernement;

INVITE le corps professoral à exercer une vigilance pour que soient respectés le droit à la négociation des conditions de travail et le rôle incontournable du Syndicat en cette matière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Divers

La présidente, au nom du Comité exécutif, remercie tous.tes les participant.e.s à la réunion.

Levée de la réunion à 14 h 41.

La présidente,

La secrétaire générale,

\_\_\_\_\_  
Geneviève Hervieux

\_\_\_\_\_  
Catherine Gosselin



*Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 10 novembre 2022)*

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2022-2023 tenue le 15 septembre 2022
3. SPUQ, projet de résolution : « Appui aux employé.e.s de soutien du secteur de l'éducation du Syndicat canadien de la fonction publique de l'Ontario »